

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



28^{ème} Rallye régional de Mezidon Vallée d'Auge 18 et 19 mai 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du visa.

Ouverture des engagements : à l'obtention du visa.

Clôture des engagements : Lundi 06 mai 2024 à minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 18 mai 2024 à 09h00 à la maison des associations, rue Marcel Lemeray, Mezidon Vallée d'Auge.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 mai de 09h00 à 18h00.

Vérifications administratives le 18 mai 2024 de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 à la Maison des associations, rue Marcel Lemeray, Mezidon Vallée d'Auge.

Vérifications techniques le 18 mai 2024 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 à la place de la gare, 14270 Mezidon Vallée d'Auge.

Heure de mise en place du parc de départ le 18 mai 2024 à partir de 09h30 à la La Loco, Rue de la Futaie, 14270 Mezidon Vallée d'Auge.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 18 mai 2024 à 17h30 à la Maison des associations, Mezidon Vallée d'Auge.

Publication des équipages admis au départ le 18 mai 2024 à 19h30 à la Maison des associations, Mezidon Vallée d'Auge.

Publication des heures et ordres de départ le 18 mai 2024 à 19h30 à la Maison des associations, Mezidon Vallée d'Auge.

Briefing des pilotes : écrit et remis aux vérifications administratives.

Départ de La Loco, Rue de la Futaie, Mezidon Vallée d'Auge.

Publication des résultats partiels le 19 mai 2024 à la Maison des associations, Mezidon Vallée d'Auge.

Arrivée à la Loco, Rue de la Futaie, Mezidon Vallée d'Auge.

Vérification finale le 19 mai 2024 au garage Beaudouin, route de Percy, Mezidon Vallée d'Auge. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :19 mai 2024, 30 min après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix au podium arrivée, 30 min après la publication des résultats à la Loco, Rue de la Futaie, Mezidon Vallée d'Auge.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile : Ecurie Augeronne Automobile organise les 18/19 mai 2024 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 12/02/2024 sous le numéro 18 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 152 en date du 12/02/2024.

Comité d'Organisation

Présidente : Mme Chantal LEBEL, licence n°54921

Membres : les bénévoles de l'Ecurie Augeronne Automobile

Secrétariat du Rallye, Adresse : 43 rue de la pépinière, 14270 Mezidon Vallée d'Auge

Téléphone : 06.84.23.63.26

Permanence du Rallye : Maison des associations, rue Marcel Lemeray, 14270 Mezidon Vallée d'Auge.

Lieu, date, horaire : **Mezidon Vallée d'Auge, le 18 mai 2024 de 09h00 à 17h30 et le 19 mai de 07h30 à 19h00.**

Organisateur technique

Nom : Ecurie Augeronne Automobile

Adresse : 43 rue de la pépinière, 14270 Mezidon Vallée d'Auge

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

| | |
|---|--|
| Présidente du Collège des Commissaires Sportifs | Mme Françoise Mawsdley Licence n° 1653 |
| Commissaires Sportifs (au nombre de 2) | Mme Annie Cordel. Licence n° 1568 |
| | Mme Claire Lebrun..... Licence n° 34860 |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs | M. François Jardin. Licence n° 20414 |
| Directeurs de Course | M. Alain Ovievre..... Licence n° 196080 |
| | M. Jean-Michel Guegan Licence n° 8072 |
| | M. Philippe Martin Licence n° 2787 |
| Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES | M. Jean-Denis Josse Licence n°34725 |
| | M. Lucien Varangle..... Licence n° 36384 |
| | M. Jacky Françoise Licence n° 115323 |
| Commissaire Technique responsable | M. Jean-Pierre Fourre Licence n° 2364 |
| Commissaires Techniques adjoints | M. Jean-Louis Auble Licence n° 4592 |

| | |
|---|---|
| | M. Jacques Salenne Licence n° 18219 |
| | M. William Blot Licence n° 236179 |
| Médecins | Dr. Vladimir Mansour..... Licence n° 178211 |
| | Dr. Christophe Papon..... Licence n° 335879 |
| Chargé des relations avec les concurrents | Mme Virginie Lengline. Licence n° 192960 |
| Juges de faits | Tous les officiels du règlement particulier |
| Chargé des relations avec la presse | M. Alain Auvray |
| Chronométrateurs | M. Dominique Rivière Licence n° 257520 |
| | Mme Katia De Jong Licence n° 318382 |
| Classement | Chronolive |
| Speaker | M. Guy Vallot Licence n° 40101 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} Rallye de Mezidon Vallée d’Auge compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024
- Le Championnat des Rallyes régionaux de la Ligue de Normandie 2024
- Le Championnat ASA Normandie 2024
- Championnat ACO

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d’accusé de réception d’engagement, la liste des engagés sera mise à jour sur le site internet de l’épreuve : <https://www.facebook.com/rallyedemva>

Les horaires des vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28^{ème} rallye de Mezidon Vallée d’Auge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 06 mai 2024 à minuit à l’adresse suivante :

Hélène Haouit

320 chemin Michel Martin

Ecajeul

14270 MEZIDON VALLEE D’AUGE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement **par chèque**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée ZI Zuckerman (prendre le pont après la caserne des pompiers), 14270 Mezidon Vallée d'Auge, à partir du samedi 18 mai 2024 à 07h00.

Prière de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Mezidon Vallée d'Auge représente un parcours de 133 kms.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Les épreuves spéciales sont :

- ✓ ES 1/3/5 Magny-le-Freule / Mezidon / Ecajeul : 7,100 kms
- ✓ ES 2/4/6 Sainte-Marie-aux-Anglais / Les Authieux-Papion : 6,100 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le parc à plateaux sera situé derrière la salle des fêtes de la Muse, 209 av. Jean Jaurès à Canon

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **le 18 mai 2024 de 09h00 à 18h00**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7P. Le non-respect de la route de course dans les aménagements de sécurité nécessitant un ralentissement des concurrents, (type zig-zag à une ou plusieurs portes, ou chicane article 7.5.19) pourra entraîner, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera sur le podium à l'arrivée des équipages, à La Loco.

Classement général :

- 1^{er} ----- 320 €
- 2^{ème} ----- 270 €
- 3^{ème} ----- 220 €
- 4^{ème} ----- 170 €
- 5^{ème} ----- 120 €

Classement par classe :

- 1^{er} : de 1 à 5 partants ----- 320 €
- 2^{ème} : de 6 à 9 partants ----- 160 €
- 3^{ème} : de 10 à 14 partants ----- 80 €
- 4^{ème} : de 15 et + ----- 60 €

Classement exclusivement féminin :

- 1^{ère} 160 € si 3 partantes / 50% si moins de 3 partantes

ANNEXE 1 : INFRASTRUCTURES

